



## ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE ET ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Marie-Paule DESAULNIERS, chercheuse—Centre interuniversitaire de recherche en éthique appliquée

### RÉSUMÉ

La question de l'éthique traverse nos sociétés occidentales qui vivent depuis quelques décennies une véritable crise des valeurs. Aussi, n'est-il guère surprenant que les milieux de l'éducation soient interpellés par cette question puisqu'ils forment les jeunes d'aujourd'hui et les citoyens de demain?

Les enseignants du collégial sont concernés par cette question comme citoyens, comme formateurs et comme professionnels. C'est surtout comme professionnels de l'éducation que la question de l'éthique se situe dans ce texte qui propose des pistes de réflexion sous forme de questions. Il n'est pas, en effet, du ressort de l'éthique d'imposer des solutions mais plutôt d'aider à comprendre, à réfléchir, à choisir et à intervenir de façon responsable. Les éléments de réflexion proposés sont issus de recherches en éthique appliquée dans le champ de l'éducation et de la formation ainsi que d'une longue pratique en formation des enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire. L'essentiel de la problématique de la compétence éthique est la même pour tous les enseignants. Il est tout à fait possible de tirer quelques conclusions des recherches effectuées en éthique de l'enseignement au primaire et au secondaire et d'examiner leur pertinence pour l'enseignement collégial.

La première partie du texte présente la problématique ou les raisons de parler actuellement d'éthique professionnelle au collégial. La deuxième partie clarifie le débat en précisant les notions souvent confondues de morale, d'éthique et de déontologie. La troisième partie propose certaines méthodes expérimentées en éthique appliquée pour développer une éthique professionnelle au collégial. Et la cinquième et dernière partie replace le thème de l'éthique dans les horizons de ce colloque consacré au développement de la profession enseignante au collégial.

### 1. POURQUOI PARLER D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE... ET POURQUOI EN PARLER AU COLLÉGIAL?

La préoccupation envers l'éthique et le désir de comportements éthiques ne sont pas qu'un effet de mode porté par les associations professionnelles ou communautaires et relayé par les médias. Les divers scandales politiques et financiers qui ont ébranlé récemment notre société ont montré que les attentes sont élevées vis-à-vis des décideurs et des personnes qui ont du pouvoir et que, malheureusement, ces attentes sont souvent déçues. Or, les enseignants ont un pouvoir d'influence et de contrainte vis-à-vis des jeunes qui leur sont confiés par la société. Ce pouvoir leur semble difficile à reconnaître, soit parce qu'ils se sentent eux-mêmes sans pouvoir devant l'administration, soit encore parce qu'ils contestent l'idée de pouvoir et le confondent avec le mépris. Il suffit pourtant de penser à l'évaluation pour comprendre que les enseignants détiennent un pouvoir réel ou bien encore d'interroger les futurs enseignants sur leur raison de choisir la profession enseignante pour constater que, dans la plupart des cas, c'est en raison de l'impact déterminant de l'un de leurs anciens enseignants. Un des buts de l'éthique professionnelle est justement la gestion responsable du pouvoir d'intervenir.

Pour garder la confiance de la population qui, par l'intermédiaire des autorités éducatives, leur a confié ses jeunes, les enseignants doivent non seulement posséder une éthique professionnelle mais encore la manifester collectivement au grand jour. C'est une question de crédibilité et de reconnaissance



sociale de la profession enseignante, comme l'ont bien montré les débats sur la création d'un ordre professionnel pour les enseignants du primaire et du secondaire.

Pour mieux saisir la nécessité d'une éthique professionnelle pour les enseignants, il est utile de revenir aux caractéristiques des professions telles que les a définies le Code des professions du Québec et de les appliquer aux enseignants (gouvernement du Québec). Chaque profession est définie par la possession d'un savoir particulier, d'une expertise qui fait que seuls ses membres sont capables d'évaluer leurs pairs. En raison de ces connaissances, les professionnels jouissent d'une certaine autonomie qui leur permet de prendre des décisions et d'intervenir. Les enseignants possèdent un savoir théorique et pratique, prennent des décisions qui ont un impact important sur le développement personnel des jeunes et dans leur carrière future. Mal utiliser ce pouvoir ou l'utiliser de façon abusive est inacceptable.

Les ordres professionnels ont été créés pour protéger le public en obligeant toutes les professions à se doter de codes de déontologie et de comités de discipline pour surveiller leur mise en pratique. Cependant, ces codes ont une portée limitée: ils ne peuvent prévoir tous les cas et ne visent que les fautes majeures; ils pénalisent mais sont impuissants à prévenir; ils fonctionnent sur le modèle judiciaire de l'accusation, du jugement et de la pénalité. De plus, seules les professions reconnues par l'Office des professions possèdent des codes de déontologie qui ont un réel impact. Bien des professions ou des groupes associatifs n'ont pas de code de déontologie ou bien encore en ont rédigé, mais ces derniers n'ont qu'un rôle symbolique. Autrement dit, la déontologie est insuffisante pour assurer une éthique professionnelle.

Les considérations qui viennent d'être présentées concernent les enseignants du collégial dans la mesure où le mouvement de professionnalisation de l'enseignement les touche eux aussi. Ce mouvement social comporte de nouvelles exigences de qualification, de nouvelles normes de pratique et une éthique explicite. En effet, la compétence éthique fait partie des compétences professionnelles en enseignement, comme l'a nettement affirmé le ministère de l'Éducation en ce qui concerne les enseignants du primaire et du secondaire (Ministère de l'Éducation, 2001).

Pour la première fois de son histoire, la compétence éthique est inscrite au nombre des compétences obligatoires à l'exercice de l'enseignement. Ses éléments constitutifs ainsi que leur seuil minimal de maîtrise pour les futurs enseignants sont précisés. Or, cette maîtrise est tout aussi importante pour les enseignants du niveau collégial, même si les jeunes ont quelques années de plus. Ils restent des jeunes, donc des personnes vulnérables et s'ils passent du statut d'élèves à celui d'étudiants, ils n'en demeurent pas moins des clientèles captives jusqu'à leur majorité légale et des personnes dépendantes. Les jeunes du collégial sont encore en période de formation. Ils ont encore besoin d'adultes de référence et de modèles dans cette période de leur vie. Ces modèles sont, entre autres, leurs enseignants. Les enseignants du collégial sont plus que des enseignants: ils sont aussi des éducateurs. Par leurs attitudes et leurs comportements avec les jeunes, ils transmettent beaucoup plus que des connaissances ou des techniques: ils transmettent des attitudes et des comportements envers le travail, envers les autres et envers la vie.

Les besoins des jeunes sont importants et les attentes de la société sont élevées par rapport aux enseignants, à tous les degrés du système d'enseignement. Il faut comprendre que ces attentes concernent aussi l'éthique professionnelle et qu'elles concernent aussi les enseignants du collégial. C'est ainsi qu'une partie des parents d'élèves ont souhaité la création d'un ordre professionnel pour les enseignants du primaire et du secondaire, convaincus que ce dernier serait garant d'une meilleure éthique professionnelle enseignante (FCPQ, 1999). C'est ainsi que les organismes subventionnaires



ont imposé aux universités canadiennes la création de comités d'éthique de la recherche et l'obligation pour ces derniers d'analyser au point de vue éthique tous les projets de recherche portant sur les êtres humains qui sont réalisés dans leurs établissements (Gouvernement du Canada, 2005). Il reste encore à concevoir et à élaborer ce que pourrait signifier une éthique de l'enseignement universitaire.

## 2. MORALE, ÉTHIQUE OU DÉONTOLOGIE ?

Les concepts d'éthique et de déontologie sont souvent confondus. Il faut reconnaître que si celui de morale a une longue histoire, ceux d'éthique et de déontologie se sont développés plus récemment en Occident, sous l'impulsion de la bioéthique.

Ces trois concepts ont plusieurs points communs. D'abord, ils se réfèrent aux valeurs, aux normes et aux comportements humains, répondant à la question suivante: que faut-il faire ou que peut-on faire de mieux dans la situation présente? Ensuite, autant la morale que l'éthique et la déontologie recherchent le bien, la bonne action, la vie bonne. Mais alors que le champ de la morale couvre tous les aspects de la vie, celui de la déontologie se limite à la vie professionnelle et aux métiers. La déontologie est généralement définie comme une morale du métier ou de la profession.

L'éthique, la morale et la déontologie ne sont pas que des pensées orientées vers un idéal, ce sont aussi des régulations qui cohabitent plus ou moins harmonieusement dans la société. Elles ont un impact important sur les comportements individuels et sociaux. Il faudrait leur ajouter la religion et le droit pour rendre compte de l'ensemble des régulations sociales actuelles au Québec. Alors que la religion et la morale y ont une longue histoire commune, le droit a pris de plus en plus d'importance sous l'influence des droits de la personne liés à la démocratie libérale (Desaulniers et Jutras, 2006). L'éthique, quant à elle, s'est développée comme une nouvelle régulation sociale indépendante de la religion. La déontologie a suivi logiquement la spécialisation du travail et le développement des professions qui caractérisent les sociétés modernes. Cependant ces diverses régulations sociales ne se réfèrent pas au même fondement pour justifier leur existence et leur mise en pratique. Alors que les religions se réfèrent à Dieu, la morale se réfère à la notion de devoir, le droit se réfère à la loi, l'éthique aux valeurs et la déontologie aux normes et devoirs professionnels.

Les régulations sociales sont parfois contestées en raison de leur force de contrainte qui limite la liberté individuelle. C'est effectivement leur aspect le plus concret et le plus sensible. Si, par exemple, on considère l'éthique comme une régulation sociale, on constate qu'elle comporte différents niveaux de précision et d'action. Au niveau le plus théorique et le plus général, l'éthique comprend une philosophie éthique (ou métathique), un idéal de vie bonne, des approches particulières, comme l'éthique de la communication, de la justice ou de la sollicitude, un appel à la conscience individuelle. À un second niveau plus pratique, l'éthique propose des valeurs à vivre dans les relations avec autrui; c'est ici que se situent l'éthique appliquée et l'éthique professionnelle. Puis, à un niveau encore plus précis, elle devient réglementaire et propose des moyens d'aider à vivre selon ces valeurs grâce à des dispositifs comme les codes d'éthique ou des comités d'éthique. Au dernier niveau, l'éthique peut prendre une forme disciplinaire en indiquant des manquements à l'éthique ou des fautes éthiques, ce qui est plus rare. Ce petit bout de la lorgnette par lequel est parfois considérée l'éthique est certes le plus contraignant et celui qui fait le plus peur. C'est celui qui a été exclusivement abordé par les centrales syndicales pour refuser un ordre professionnel des enseignants.

L'éthique est pourtant beaucoup plus une démarche réflexive qu'une contrainte appréhendée. Elle pose des questions davantage qu'elle ne propose des solutions préétablies. Elle cherche des solutions



à des situations difficiles ou risquées pour les personnes. Elle pose la préoccupation d'autrui et des conséquences des interventions sur autrui, le souci éthique, comme un élément inhérent à toute prise de décision. Elle nécessite l'exercice d'un jugement éthique, car son actualisation n'a rien d'automatique. Elle permet de prendre des décisions individuelles ou par délibération collective et de les justifier. Autrement dit, elle permet de répondre de ses actions devant autrui, ce qui est le premier sens de la notion de responsabilité (Etchegoyan, 1993). Certes, l'éthique mène à des actions concrètes, à des comportements éthiques, mais ceux-ci sont à élaborer au cas par cas. Ils sont à créer dans chaque situation, ce qui suppose une créativité et un véritable engagement de la part des personnes concernées.

Parmi les multiples définitions actuelles de l'éthique, en voici deux qui pourraient nourrir la réflexion des enseignants du collégial. La première définition, très générale, est celle du philosophe Paul Ricoeur qui conçoit l'éthique comme « la visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes » (Ricoeur, 1990). La seconde, qui est plus proche du domaine éducatif, est celle du pédagogue Philippe Meirieu qui considère l'éthique comme « l'interrogation d'un sujet sur la finalité de ses actes dans une relation à Autrui » (Meirieu, 1991). Que dire de la définition d'une éthique professionnelle pour les enseignants du collégial, si ce n'est que c'est à eux-mêmes que revient la tâche de l'analyser et de la nommer ? Les éléments qui suivent se veulent de simples indications susceptibles de les aider dans cette tâche qui leur appartient de plein droit.

### 3. QUELS SONT LES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE ÉTHIQUE POUR LES ENSEIGNANTS AU COLLÉGIAL ?

La question de l'éthique enseignante se pose dans un contexte de professionnalisation qui exige des enseignants non seulement une conscience éthique mais l'exercice d'une compétence éthique dans leurs interventions. Les recherches québécoises en éthique appliquée réalisées sur les professions montrent que la compétence éthique ne peut se concevoir qu'en relation très étroite avec la façon dont les professionnels perçoivent leur rôle et celle dont la société considère les institutions ou les organismes au sein desquels ils travaillent.

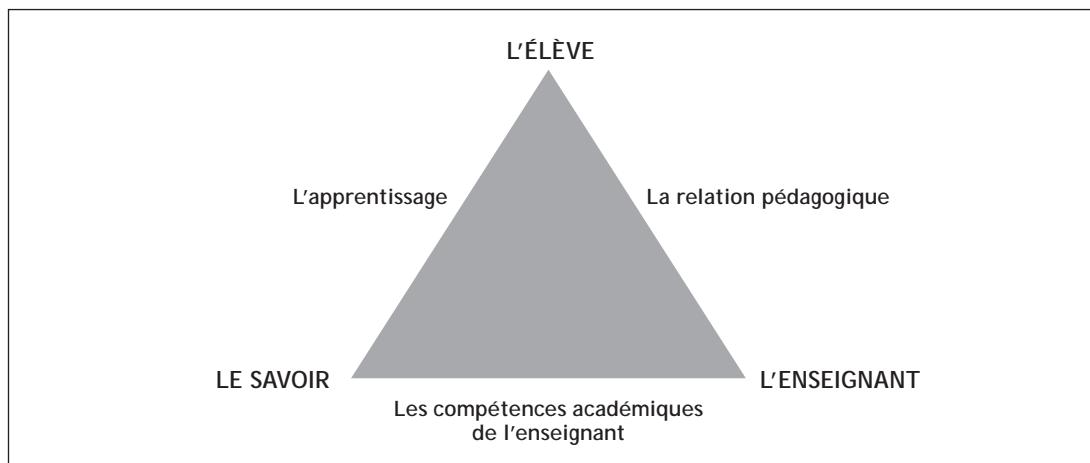
L'éthique professionnelle enseignante est liée à l'identité enseignante. Plus les enseignants ont une conscience aiguë de leur rôle dans les écoles et dans la société, plus ils sont conscients des composantes éthiques de leur profession. À l'inverse, moins les enseignants perçoivent leur rôle pédagogique et social comme important, moins ils ont tendance à considérer que l'éthique professionnelle les concerne. Or, l'identité professionnelle des enseignants québécois souffre généralement d'un déficit d'image auquel les enseignants du collégial n'échappent pas. De plus, le rôle des cégeps et même leur existence sont remis régulièrement en question. Ces deux éléments ne facilitent ni l'identité collective ni la reconnaissance sociale des enseignants du collégial. Cette difficulté pour les enseignants du collégial à définir collectivement et précisément leur éthique professionnelle ne signifie nullement que ceux-ci ne manifestent pas de compétence éthique de façon individuelle, souvent intuitive et largement fondée sur la tradition éducative. Mais il manque actuellement une éthique professionnelle explicite, collective et partagée sur laquelle les enseignants pourraient fonder leur pratique et développer leur professionnalisme, et ce, à tous les niveaux d'enseignement. L'éthique professionnelle enseignante est en élaboration.

D'autre part, il est relativement aisé de percevoir des manques d'éthique parce qu'ils font souffrir et pénalisent injustement ceux qui les vivent. Chacun a un ou deux souvenirs pénibles à ce sujet... Des futurs enseignants consultés à propos de leurs stages de formation ont spontanément rapporté divers exemples de manques d'éthique professionnelle enseignante observés dans les écoles (Desaulniers, 2002).



Mais à l'inverse, il est beaucoup plus difficile de définir positivement quel serait un comportement ou une attitude éthique dans des interventions professionnelles. Ce n'est pourtant pas une tâche impossible. Il suffit de se centrer sur la façon dont les enseignants perçoivent leur rôle, c'est-à-dire sur leur identité professionnelle et sur la mission sociale des institutions dans lesquelles ils travaillent, pour dégager des éléments d'éthique professionnelle enseignante. Pour ce faire, il est utile de se référer à la notion de triangle pédagogique élaborée par le philosophe de l'éducation Jean Houssaye (1988). Ce triangle dont les trois angles sont formés de l'élève, de l'enseignant et du savoir permet de comprendre que la relation de l'enseignant à l'élève (ou relation pédagogique) permet la relation d'apprentissage (ou relation de l'élève avec le savoir) dans la mesure où l'enseignant est un intermédiaire actif entre l'élève et le savoir parce qu'il est lui-même en relation avec le savoir (grâce à ses compétences académiques). Si le savoir est exclu du triangle, l'enseignant n'est plus qu'un adulte en relation avec un jeune. Par contre, si c'est le jeune qui est exclu du triangle, l'enseignant n'est en relation qu'avec le savoir, à l'instar des chercheurs et des intellectuels. Les deux relations sont essentielles et l'éthique professionnelle peut trouver sa place dans chacune d'entre elles.

### TRIANGLE PÉDAGOGIQUE : HOUSSAYE (1988)



#### 3.1 La relation des enseignants au savoir

Une partie importante de l'éthique professionnelle enseignante est liée à la maîtrise que les enseignants possèdent de certains savoirs théoriques ou pratiques. C'est la compétence académique des enseignants qui est acquise pendant leur formation, développée dans leur pratique et mise à jour pendant leur carrière. La règle générale voulant que tout professionnel défini par son expertise est tenu de maintenir ses acquis grâce à une formation continue s'applique aux enseignants. Certes, le savoir en question est différent en quantité et en complexité, du préscolaire à l'université, mais il est essentiel partout. Plus encore, dans la mesure où les enseignants ont pour rôle de transmettre des connaissances, cette relation au savoir doit demeurer vivante chez eux s'ils désirent éveiller les jeunes et les mettre eux aussi en relation avec le savoir. Si le savoir n'est pas important pour l'enseignant, il ne risque certainement pas de le devenir pour ses élèves... Autrement dit, l'ignorance est à la fois un signe d'incompétence et de manque d'éthique professionnelle enseignante. De plus, certaines valeurs intellectuelles, comme l'honnêteté intellectuelle, l'humilité de reconnaître ses limites, le sens de la recherche et la rigueur, sont reconnues comme essentielles pour enseigner. Il ne s'agit pas de valeurs morales rajoutées après coup pour sélectionner ou contrôler les enseignants. Il s'agit de valeurs liées intrinsèquement à la relation au savoir qui définit la



fonction enseignante; elles sont donc constitutives de l'éthique professionnelle enseignante. En dernier lieu, les enseignants sont responsables du savoir qu'ils transmettent tout autant que de celui qu'ils négligent parfois de transmettre, des paroles qu'ils prononcent ou des idées qu'ils propagent dont ils ne soupçonnent pas toujours le retentissement chez les jeunes.

### 3.2 La relation des enseignants aux élèves ou aux étudiants

Les enseignants sont en relation avec des jeunes qu'ils aident dans leurs apprentissages et dans leur développement. Ceux du primaire et du secondaire qui ont été interrogés dans le cadre d'une recherche sur l'identité et les valeurs professionnelles ont quasi unanimement désigné l'engagement à assurer l'apprentissage des élèves comme la principale valeur professionnelle enseignante (Jutras et autres, 2005). Outre la compétence académique déjà mentionnée, les enseignants manifestent une certaine compétence didactique et psychopédagogique acquise pendant leur formation, consolidée par la pratique et le partage avec les pairs. Si cette compétence didactique ne fait partie ni de la formation initiale des enseignants du collégial ni de celle des enseignants universitaires, cela ne l'empêche pas d'être essentielle. Le paradoxe est justement que les enseignants perçoivent généralement l'éthique professionnelle comme une nécessité dans leurs relations avec leurs élèves alors qu'ils n'ont pas reçu jusqu'à présent de formation à ce sujet. On peut constater la grande sensibilité des enseignants à cet égard et leur désarroi en cas de problèmes relationnels. Les jeunes, eux, attendent de leurs enseignants certaines qualités relationnelles, comme le respect, la justice, la générosité. Un chercheur canadien mentionne également le jugement, l'humilité, le courage, l'impartialité, l'ouverture d'esprit, l'empathie, l'enthousiasme, l'imagination (Hare, 1993). À ces éléments la philosophe de l'éducation Christiane Gohier ajoute la cohérence et la congruence (Gohier, 1997).

La qualité de la relation aux jeunes est donc cruciale dans l'exercice de la profession enseignante. Il existe une proximité favorable à l'apprentissage et au développement des jeunes. Chaque enseignant la module selon l'âge de ses élèves ou étudiantes, selon son ancienneté dans la carrière et sa personnalité. L'éthique professionnelle exige que cette relation soit constamment recadrée en vue de l'apprentissage et du développement des jeunes et non pas pour le bénéfice affectif des enseignants. Il est nécessaire de manifester une attention constante aux dérapages relationnels, comme le harcèlement, la manipulation, la séduction ou l'abus de pouvoir. Ce ne sont pas les étudiants qui sont responsables de la gestion de la relation pédagogique, ce sont leurs enseignants.

### 3.3 La relation des enseignants à l'environnement humain

Le triangle pédagogique s'actualise dans un environnement dans lequel se trouvent diverses catégories d'employés avec, au premier plan, les collègues. La profession enseignante est une profession partagée dont l'éthique suppose une certaine collégialité. L'entraide, le partage des tâches, la solidarité, la discrétion sont des attitudes et des comportements éthiques qui permettent à l'ensemble des enseignants d'assumer leur tâche avec professionnalisme. Le respect des compétences des autres professionnels, en particulier dans le travail d'équipe, est également une manifestation d'éthique interprofessionnelle. L'implication institutionnelle avec le personnel administratif et la direction de l'établissement, ainsi que les relations avec les parents ou les familles, le cas échéant, dessinent les contours d'un professionnalisme collectif souhaité (Bisaillon, 1993). Il y a ici passage d'une éthique professionnelle individuelle à une éthique professionnelle collective ou même institutionnelle.



### 3.4 La relation des enseignants à la société

La profession enseignante reçoit son mandat de la société à laquelle elle a des comptes à rendre. Il faut rappeler ici que l'enseignement est un service public, bien que cette profession soit généralement considérée par les enseignants eux-mêmes comme un métier individuel, pour ne pas dire individualiste. Ce sont les autorités éducatives qui déterminent les finalités du système d'enseignement collégial et qui mandatent les enseignants pour les mettre en acte. Les interventions qui manifestent une éthique professionnelle sont donc fondées sur la mission du collégial : préparer les jeunes soit à un métier technique, soit à une formation générale universitaire. Il n'y a pas d'éthique professionnelle sans réflexion sur la signification des interventions et leur mise en rapport avec des finalités explicites. Ces éléments montrent que l'enseignement est une profession sociale impliquant des responsabilités individuelles et collectives.

Comme tous les autres professionnels, les enseignants ont une obligation de moyens : ils doivent mettre en œuvre tous les moyens disponibles pour favoriser l'apprentissage et le développement des jeunes. D'où leur obligation de connaître tous les moyens accessibles dont les plus récents et l'obligation d'intervenir auprès de toutes les clientèles, sans discrimination ni négligence. La reconnaissance de la profession enseignante passe probablement par une meilleure considération de la fonction sociale de cette dernière, par les enseignants eux-mêmes.

## 4. COMMENT DÉVELOPPER CETTE ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE AU COLLÉGIAL ?

L'éthique professionnelle est une éthique partagée, développée par les membres du groupe. Elle recherche et détermine la signification des interventions professionnelles, les oriente en vue de la mission de chaque profession, permet de les choisir, de les expliquer et de les justifier. Le plus souvent, ce sont les groupes associatifs qui s'impliquent dans ce travail de co-élaboration de sens. Voici quelques moyens expérimentés par divers groupes professionnels, favorisant la prise de conscience éthique.

- La pratique de la réflexion dans l'action et sur l'action qui permet de ne pas agir mécaniquement ou par habitude, de trouver ou de retrouver la signification des gestes professionnels.
- Le partage du questionnement éthique qui ouvre l'esprit et le cœur, à propos de toute intervention et pas seulement en cas de dilemme éthique.
- Le développement de la sensibilité éthique qui met de l'avant le souci d'autrui et l'empathie dans les interventions.
- La réflexion collective sur les valeurs professionnelles et leur explicitation dans des textes fondateurs.
- L'exercice du jugement éthique au quotidien et pas seulement dans les cas de conflits.
- La pratique de la délibération éthique, recherche collective de la meilleure décision possible dans les circonstances, qui s'appuie sur la résolution de conflits de valeurs. Elle permet la prise de décision et la pratique d'interventions éthiques (Legault, 2003).

L'éthique professionnelle ne peut s'imposer de l'extérieur : c'est une autorégulation des membres de chaque profession. Il appartient aux enseignants du collégial de réfléchir à leur éthique professionnelle, de la définir, de la partager et de la vivre. Des modalités seront à inventer pour soutenir les professionnels en difficulté. Des lieux et des moments particuliers seront à mettre en place pour favoriser sa définition et surtout son actualisation. Souhaitons que ce colloque puisse donner un élan en vue de la réalisation de cette tâche collective essentielle.



## ET SI L'ÉTHIQUE ÉTAIT UN THÈME TRANSVERSAL DE CE COLLOQUE ?

Les exigences de la profession enseignante au collégial dont l'énoncé a servi de base à la préparation de ce colloque sont toutes porteuses d'éthique parce qu'elles ont pour fonction commune de rehausser la qualité de l'enseignement en développant les compétences professionnelles des enseignants. Voici comment.

### Apprendre...

Apprendre ce que signifie l'éthique professionnelle enseignante, pourquoi elle est nécessaire et comment la développer. Apprendre aussi à reconnaître les situations porteuses d'éthique et celles qui le sont moins. Apprendre à définir ensemble des valeurs professionnelles qui fondent l'identité et l'éthique professionnelle.

### Se renouveler...

Se renouveler en tenant compte de cette exigence éthique nouvelle pour les enseignants du collégial. Prendre le risque de changer de perception sur la fonction enseignante et son rapport à la société.

### S'engager...

S'engager dans la réussite des étudiants, dans l'atteinte de la mission du collégial. S'engager aussi dans le développement d'une éthique professionnelle enseignante au collégial.

### Se questionner...

Se questionner sur son éthique professionnelle, sur ses valeurs, ses interventions, son professionnalisme.

### Vivre...

Vivre les exigences anciennes et nouvelles de la profession enseignante. Ne pas se limiter à des paroles sur les valeurs, mais les vivre dans ses relations au savoir, aux jeunes, aux collègues, à la société.

Intervenir, réagir, proposer, défendre, organiser, renouveler, remédier, inventer... autrement dit, se développer professionnellement.

## RÉFÉRENCES

BISAILLON, R. « Pour un professionnalisme collectif », *Revue des Sciences de l'éducation*, vol. XIX, n° 1, 1993, p. 225-232.

DESAULNIERS, M.-P. et F. JUTRAS, *L'éthique professionnelle en enseignement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006.

DESAULNIERS, M.-P., « Quelques pistes pour analyser et résoudre des problèmes éthiques en supervision de stages », dans *Les enjeux de la supervision de stages*, sous la direction de Nadia Rousseau et Marc Boutet, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, p. 153-166.

ETCHEGOYEN, A., *Le temps des responsables*, Paris, Julliard, 1993.

FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DE LA PROVINCE DU QUÉBEC, « Faut-il créer un ordre professionnel des enseignants et des enseignantes du Québec? », dans M. Tardif et C. Gauthier (dir.), *Pour ou contre un ordre professionnel des enseignantes et enseignants au Québec?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999, p. 93-99.

GOHIER, C. « Éthique et déontologie : l'acte éducatif et la formation des maîtres professionnellement interpellés » dans M.-P. Desaulniers, F. Jutras, G. A. Legault et P. Lebus (dir.), *Les défis éthiques en éducation*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 191-205.





GOUVERNEMENT DU CANADA, *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec les êtres humains*, Ottawa, Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 2005.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Code des professions chapitre IV. Les ordres professionnels, Section I; facteurs à considérer pour constitution, article 25*, Québec.

HARE, W., *What Makes a Good Teacher*, The Althouse Press, 1993.

HOUSSAYE, J., *Le triangle pédagogique*, Berne, Éditions Peter Lang, 1988.

LEGAULT, G. A., *Professionalisme et délibération éthique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003.

JUTRAS, F., M.-P. DESAULNIERS et G. A. LEGAULT, « Qu'est-ce qu'être enseignante ou enseignant au primaire et au secondaire? », dans *Crise d'identité et professionnalisme*, sous la direction de G. A. Legault, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2003, p. 155-182.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, *La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Éducation du Québec, 2001, p. 131-134.

MEIRIEU, P., *Le choix d'éduquer, Éthique et pédagogie*, Paris, ESF, 1991.

RICOEUR, P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.